


Régie de Formiguères

⊕ ⊕ ⊕ ⊕
 1, Place de l'Eglise
 66210 FORMIGUERES
 ⊕ ⊕ ⊕ ⊕


STATION DE FORMIGUERES

⊕ ⊕ ⊕ ⊕

TÉLÉSKI DE LA CHAPELLE

1 - CARACTERISTIQUES :

La construction du téléski de la Chapelle constitue le remplacement du téléski Télékit au sein du domaine skiable de Formiguères (66). Il est également prévu de démonter le téléski de la Cabane situé à proximité de ce nouveau téléski.

Le téléski sera construit à partir de constituants neufs.

Le téléski aura pour caractéristiques principales :

- Type de l'appareil : Téléski enrouleur mono place
- Longueur horizontale : \approx 410 m
- Dénivelée : \approx 68 m
- Pente moyenne : 16,7 %
- Débit : 900 pers./h
- Vitesse : 2,2 m/s
- Station motrice : aval
- Station de tension : aval avec vérin de tension (tension de 4 000 daN)
- Station retour amont : Lâcher à distance
- Nombre de pylônes : \sim 5 pylônes
- Nombre de véhicules : \sim 95 unités
- Sens de montée : Droite

La réalisation de cette remontée mécanique s'accompagne de l'aménagement des aires de départ et d'arrivée pour se conformer à la réglementation en vigueur ainsi que de la reprise du profil en long sur une partie du tracé (correction du dévers). Le profil en long avec son plan de masse est joint au présent dossier.

Remarque : La construction de ce télésiège s'accompagne du démantèlement du télésiège Télékit (à l'emplacement du télésiège de la Chapelle) et du télésiège de la Cabane (situé à proximité de ce nouveau télésiège). Ainsi, les gares, les pylônes et les locaux de commande de ces appareils seront démontés. De manière générale, la mise en place de ce nouvel appareil permet la suppression de 10 pylônes au profit de 5 nouveaux.

2 - EMPLACEMENT :

Voir annexes :

- Plan de situation
- Profil en long
- Note de calcul de ligne

3 - AMENAGEMENTS ANNEXES :

La mise en place de cet appareil nécessite la réalisation de terrassements afin de retravailler :

- Les aires d'embarquement et de débarquement
- La connexion aux pistes existantes à proximité
- Une partie de la piste de montée (correction du dévers)

Les terrassements liés à ce télésiège font l'objet d'un projet plus global de réaménagement du front de neige de la station (remplacement du télésiège de Calmazeille, déplacement d'un tapis roulant). Ces terrassements sont donc intégrés dans ce projet faisant l'objet de permis spécifiques, notamment d'une DAAP pour le réaménagement du front de neige.

Les volumes de terrassement seront équilibrés sur le secteur afin d'éviter tout transfert de matériaux depuis et vers le site de travaux.

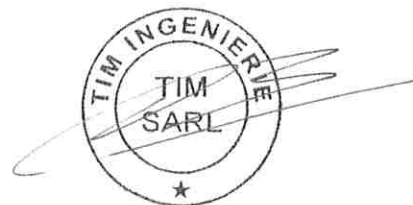
Ces travaux de terrassement seront réalisés selon les règles de l'art avec une gestion des eaux de surface pour éviter toute dégradation du sol. Ils seront réalisés au préalable des opérations de génie civil et de montage de l'appareil.

4 - RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :

Les prescriptions stipulées dans l'étude d'impact seront prises en compte pour la réalisation des ouvrages.

Le 21/12/2021

Bertrand DELATTRE - Ingénieur d'Affaires




Régie de Formiguères

✚ ✚ ✚ ✚
1, Place de l'Eglise
66210 FORMIGUERES
✚ ✚ ✚ ✚


STATION DE FORMIGUERES

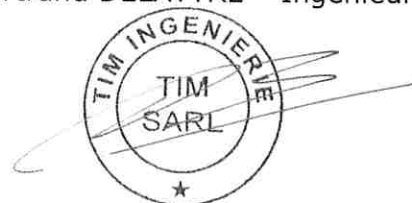
✚ ✚ ✚ ✚

TÉLÉSKI DE LA CHAPELLE

	DESIGNATION	QUALITE	INTERVENANT	MISSION
1	Régie de Formiguères 1, Place de l'Eglise 66210 FORMIGUERES	Maître d'Ouvrage	Vincent DANIEL	Maître d'Ouvrage
3	TIM INGENIERIE 146 route de Grenoble 38830 CRÊTS-EN-BELLEDONNE	Maître d'Œuvre	Bertrand DELATTRE sous la responsabilité de Pierre FAVRE	Maîtrise d'œuvre
4	Constructeur à définir	Constructeur	/	Ensemblier Etude/Fournitures Mise en route
0	STRMTG-BSO 3, rue Lordat - BP 1349 65013 TARBES Cedex	Administration		Contrôle de l'Etat

Le 21/12/2021

Bertrand DELATTRE - Ingénieur d'Affaires



**Régie de Formiguères**

⊕ ⊕ ⊕ ⊕
1, Place de l'Eglise
66210 FORMIGUERES
⊕ ⊕ ⊕ ⊕

STATION DE FORMIGUERES

⊕ ⊕ ⊕ ⊕

TÉLÉSKI DE LA CHAPELLE

Je soussigné, Vincent DANIEL, Directeur de la Régie de Formiguères, Maître d'ouvrage pour la construction du Télésiège de la Chapelle faisant l'objet du dossier ci-joint, désigne la Société TIM INGENIERIE, en qualité de Maître d'œuvre.

Monsieur Bertrand DELATTRE réalisera la mission de Maître d'œuvre sous la responsabilité de Monsieur Pierre FAVRE. Monsieur Florian GEHIN interviendra pour la mission de double regard MOE et la constitution des dossiers DAET/DAME.

Fait à FORMIGUERES

Le 25/01/2022

Le Directeur du Site





Régie de Formigüères

ORGANISATION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE

- A 3 -

DÉSIGNATION	QUALITÉ	INTERVENANT	FONCTION	TACHE (suivant étendue des travaux)
Régie de Formigüères 1, Place de l'Eglise 66210 FORMIGÜERES	Maître d'ouvrage	Vincent DANIEL	Directeur	Maîtrise d'ouvrage
TIM INGÉNIERIE 146, route de Grenoble 38830 CRÉTS-EN-BELLEDONNE	Maître d'œuvre	Bertrand DELATTRE Sous la responsabilité de Pierre FAVRE Et assisté de Florian GEHIN (double regard MOE et dossiers DAET/DAME)	Maître d'œuvre unique	En application de l'arrêté du 09 août 2011 modifié pour les téléskis et de l'article R342-23 du code du tourisme, les fonctions exercées par le maître d'œuvre comprennent à minima : a) La description de l'organisation du projet à réaliser b) La vérification de l'adaptation du projet au terrain, notamment en matière de choix d'emplacement des gares et pylônes et de types de système de sauvetage c) La vérification de la cohérence générale de la conception du projet, y compris les conditions d'utilisation des composants de sécurité et des sous-systèmes au sens au sens du règlement (UE) 2016/424 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux installations à câbles et abrogeant la directive 2000/9/ CE d) La production du rapport de sécurité prévu par l'article 8 du même règlement e) La vérification de la conformité du projet à la réglementation technique et de sécurité prévue à l'article R.342-3 f) La direction des réunions de chantier et l'établissement de leurs comptes rendus g) La vérification de la conformité de l'installation réalisée au projet adopté h) La réception du génie civil, y compris le contrôle des essais réalisés sur site i) La direction des essais probatoires de l'installation j) L'établissement du dossier de demande d'autorisation de mise en exploitation prévu à l'article R. 472-15 du Code de l'Urbanisme

Le 21/12/2021

Bertrand DELATTRE – Ingénieur d'Affaires



